

Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale

Pôle innovation et grands projets

1ère commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 avril 2018

OBJET : NOUVEAU PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI 2018-2020.

Mesdames, messieurs,

Depuis la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA, les Départements doivent se doter d'un outil stratégique fixant les orientations en matière d'insertion, le « programme départemental d'insertion ». Le précédent PDI, adopté en 2013, a permis des avancées significatives, que ce soit en matière d'orientation et de suivi des parcours ou d'organisation et de pilotage de l'offre mise à disposition des bénéficiaires.

L'année 2017 a vu l'élaboration d'une nouvelle stratégie, en lien avec tous les partenaires du territoire. Porteur d'une ambition renouvelée en matière de promotion de l'accès à l'emploi, ce nouveau « Plan départemental pour l'insertion et l'emploi » couvrira la période 2018-2020 et cherchera à prendre appui sur toutes les opportunités et tous les grands projets structurants de ces prochaines années pour faire de la Seine-Saint-Denis un territoire accélérateur d'emploi, un territoire de compétences, un territoire d'innovation au service de l'insertion.

Après un court bilan du travail accompli depuis 2013, le présent rapport décline les axes stratégiques adoptés pour la période 2018-2020 ainsi que les actions qui seront engagées sur le premier semestre de l'année 2018.

1. Le Programme Départemental d'Insertion 2013-2017 : des avancées conséquentes

Pour répondre aux objectifs fixés par le Programme Départemental d'Insertion 2013-2017, le Département a conforté ses liens avec les entreprises et poursuivi son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire. Il a aussi diversifié les actions financées dans le cadre de l'appel à projets PDI en favorisant l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA.

Le Département a également œuvré pour la valorisation de la diversité des parcours d'insertion. L'orientation de tous les nouveaux bénéficiaires du RSA vers un service référent, le fi-



nancement de structures spécialisées pour accompagner les publics les plus en difficulté, la mise à disposition d'une offre de formation linguistique, l'organisation de forums sont autant d'actions qui ont été mises en œuvre depuis 2013.

Enfin, le Département a pu renouveler la gouvernance de la politique d'insertion en fédérant ses partenaires institutionnels autour du Pacte Territorial d'Insertion et des Conférences territoriales d'insertion.

Depuis 2013, le territoire évolue et est marqué par un fort dynamisme. Ces mutations devraient s'accélérer avec les grands projets urbains comme la perspective des jeux olympiques. Tout l'enjeu est d'accompagner ces dynamiques pour qu'elles bénéficient aux habitants, notamment aux publics connaissant des difficultés dans leur accès à l'emploi. Si la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA est de ce point de vue encourageante (-1,7% depuis septembre 2015), le Département veut poursuivre son action volontariste et déterminée pour un meilleur accès à l'emploi des Séquano-Dionysiens. Pour cela, le PDIE fixe des objectifs ambitieux qui se déclinent en nouveaux axes d'actions.

2. Le Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2018-2020 : trois ambitions majeures pour le Département

Le nouveau Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi a été élaboré au cours de l'année 2017 avec l'ensemble des partenaires du Département. Les acteurs de l'insertion et de l'emploi se sont exprimés par le biais de questionnaires et de rencontres. Des groupes de travail portant sur les thématiques de l'accompagnement des publics et de l'offre de formation se sont réunis. Les partenaires institutionnels du Département ont été consultés lors des réunions du Pacte territorial d'Insertion et des conférences territoriales d'insertion pour définir des axes d'amélioration et des objectifs communs. Enfin des bénéficiaires du RSA ont été rencontrés à l'occasion d'un temps fort organisé en 2017.

Nourri par la consultation des partenaires et usagers, le PDIE 2018-2020 propose, après un diagnostic du territoire, un plan d'actions structuré en 3 axes et 15 initiatives :

- Promouvoir un territoire accélérateur d'emplois. Concentrant 10% de l'emploi régional, accueillant plusieurs pôles de développement et connaissant des projets majeurs comme les Jeux Olympiques ou le Grand Paris Express, la Seine-Saint-Denis est un territoire dynamique et attractif. Tout l'enjeu est de mettre ces opportunités au service des habitants. Pour cela, le Département identifie les filières porteuses d'emplois et renforce ses relations avec le monde économique. Ce partenariat renouvelé doit par exemple permettre d'organiser des opérations directes de recrutement. Il favorise également la création d'activité et s'appuie sur les structures d'insertion par l'activité économique pour une meilleure insertion professionnelle.
- Construire un territoire de compétences. La qualification des actifs et la mobilisation des publics sont des conditions de réussite des parcours d'insertion. Le Département a donc pour objectif de faciliter l'accès à la formation, d'accompagner au plus près des besoins et de transformer la relation au public. Pour cela, il rénove son appel à projet pour faire émerger les compétences en lien avec les besoins des entreprises et appuie l'évolution de l'offre d'accompagnement des projets de ville RSA afin qu'elle soit davantage tournée vers l'accès à l'emploi. Il modernise également ses outils pour mieux communiquer avec les usagers et favoriser leur participation à l'élaboration et l'évaluation des actions.
- Impulser un territoire d'innovation. Qu'il s'agisse de la gouvernance, des modalités d'évaluation de ses actions ou encore de l'expérimentation de nouveaux dispositifs, le Département place l'innovation au centre de son intervention.

3. Les déclinaisons opérationnelles du PDIE au cours du premier semestre 2018

L'année 2017 a déjà été l'occasion d'accompagner les structures financées par le Départe-

ment dans l'évolution de leurs actions en faveur de l'emploi.

2018 sera l'occasion de concrétiser les ambitions que porte le PDIE avec notamment :

- le renouvellement de l'offre « insertion, formation, emploi » pour 2018. Suite à l'instruction de l'appel à projet lancé fin 2017, 80 à 100 actions seront retenues, pour un montant total de 4,7 M€. Cette offre se structure en 4 thématiques : élaboration du projet professionnel, compétences transversales (linguistiques, remise à niveau, mobilité, aptitudes personnelles), compétences professionnelles (pré-qualification, professionnalisation, qualification) et accompagnement renforcé.
- l'organisation d'un forum « PDIE en actions » en avril 2018, permettant la rencontre entre services référents et organismes de formation. Cet événement sera également l'occasion de présenter le nouveau Plan Départemental d'Insertion et d'Emploi et ses orientations stratégiques aux partenaires du Département.
- la réunion du pacte territorial pour l'insertion et l'emploi, fédérant les partenaires et fixant les engagements de chacun au printemps 2018 ;
- l'organisation autour de l'été des conférences territoriales d'insertion, occasion de partager les actions qui découlent du PDIE, d'approfondir la connaissance des besoins des territoires ou encore d'améliorer la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et d'emploi ;

Vous trouverez en annexe le projet de Plan départemental pour l'insertion et l'emploi 2018-2020 qu'il vous est proposé d'adopter.

En conséquence, je vous propose :

- D'APPROUVER le Plan départemental pour l'insertion et l'emploi 2018-2020.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi
2018-2020

Sommaire :

Diagnostic.....p.4

Introduction.....p.16

Pourquoi?

Pour qui ?

Quelles avancées depuis 2013 ?

Quels objectifs pour 2020?

Quelle consultation ?

Quels nouveaux axes stratégiques ?

Quel financement ?

Quelles actions ?.....p.20

Axe1 : Promouvoir un territoire accélérateur d'emplois

Initiative 1: Identifier les filières porteuses d'emplois

Initiative 2 : Soutenir l'attractivité du Département comme vecteur de développement local et d'opportunités d'emploi

Initiative 3 : Développer le partenariat pour l'emploi avec les entreprises

Initiative 4 : Accompagner la création d'activité et l'entrepreneuriat

Initiative 5 : Soutenir l'insertion et l'emploi par le développement des projets de l'Economie Sociale et Solidaire

Axe 2 : Construire un territoire de compétences

Sous-axe 1 : Faciliter l'accès à la formation

Initiative 6 : Faire émerger ses compétences

Initiative 7 : Renforcer les liens entre les conseillers (accompagnement et formation) et les recruteurs

Initiative 8 : Favoriser la première insertion dans l'emploi des jeunes

Sous-axe 2 : Accompagner au plus près des besoins

Initiative 9 : Proposer un accompagnement tourné vers l'emploi au sein des Projets de ville - RSA

Sous-axe 3 : Rénover la relation au public

Initiative 10 : Orienter plus efficacement

Initiative 11: Moderniser les outils pour mieux communiquer

Initiative 12: Favoriser la participation des personnes à l'élaboration et à l'évaluation des actions

Axe 3 : Impulser un territoire d'innovation

Initiative 13 : Innover dans la gouvernance

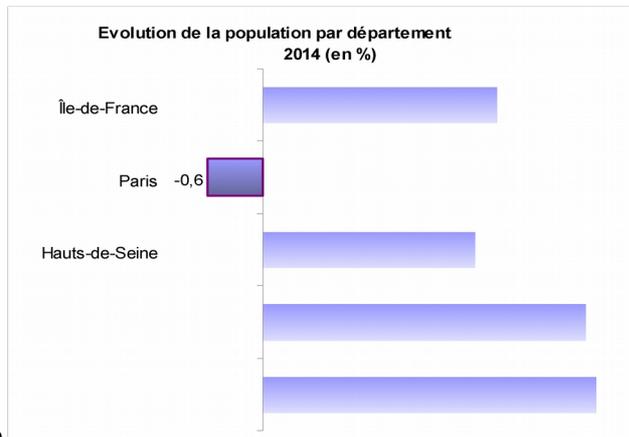
Initiative 14 : Innover, développer et expérimenter

Initiative 15 : Innover dans l'évaluation

Diagnostic

1) UNE DEMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Avec 1 592 663 habitants au 1^{er} janvier 2015, la Seine-Saint-Denis se classe au troisième rang en Île-de-France, après Paris et les Hauts de Seine. Le département est celui qui enregistre, depuis plus de dix ans, la croissance démographique la plus importante de petite couronne.



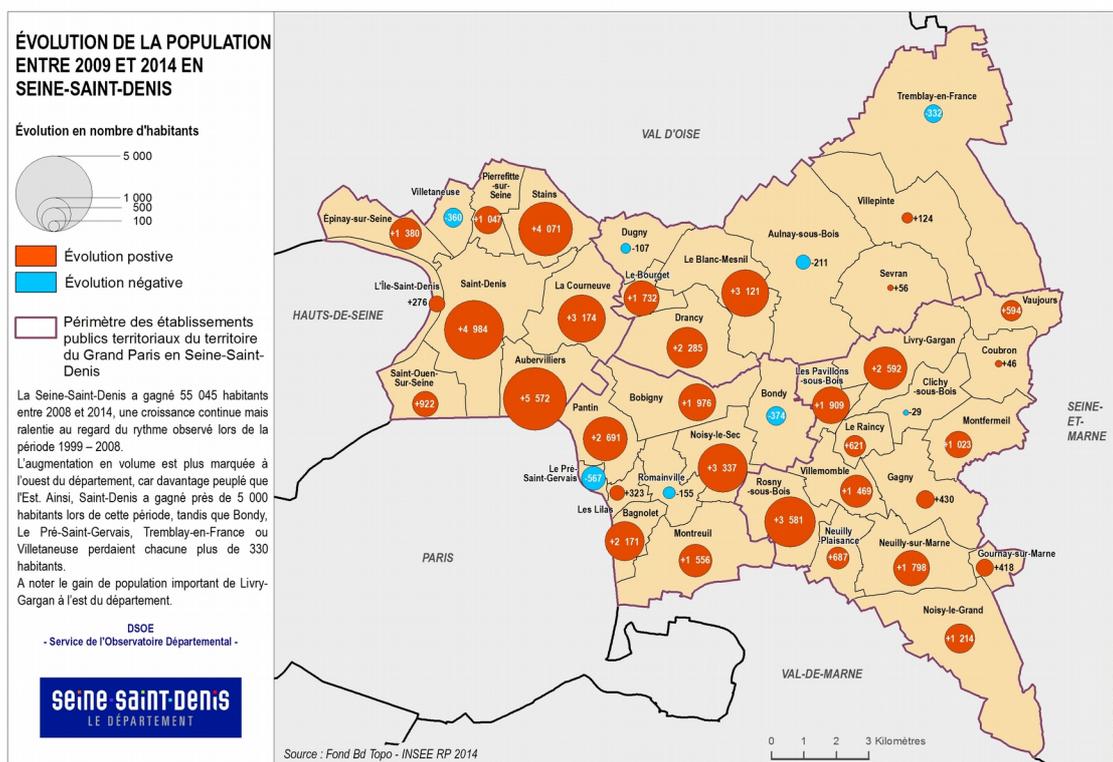
Source Insee

Cette croissance est avant tout tirée par le solde naturel¹ (+1,3%/ an) alors que le solde migratoire reste négatif (-0,6%).

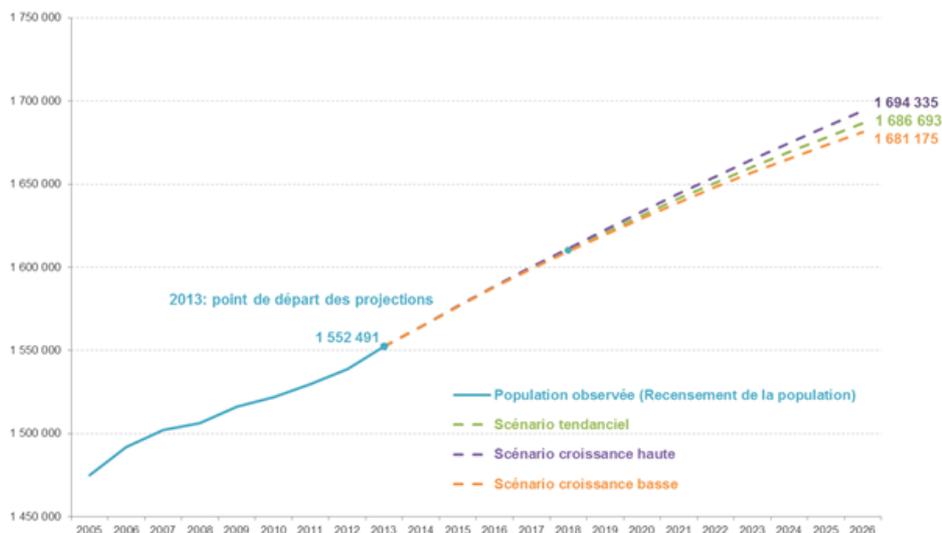
Le département se distingue aussi par sa jeunesse : les 453 000 jeunes de moins de 20 ans représentent un tiers de la population tandis que le territoire enregistre près de 29 000 naissances par an depuis 2010.

Les projections réalisées par l'INSEE comme par l'observatoire départemental attestent que cette croissance ne devrait pas s'essouffler. A l'horizon 2026, la population pourrait atteindre jusqu'à **1,7 millions d'habitants**.

¹ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés sur une période. Le solde migratoire représente quant à lui la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et celles qui en sont sorties.



Projections de la population de la Seine-Saint-Denis de 2013 à 2026 selon trois scénarios



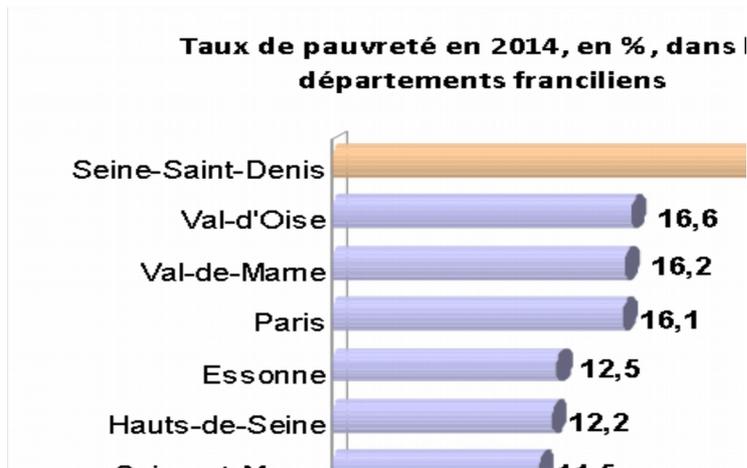
2) UNE POPULATION RELATIVEMENT PRECAIRE, AUX BESOINS SPECIFIQUES

Des revenus modestes, qui justifient le rôle des prestations sociales

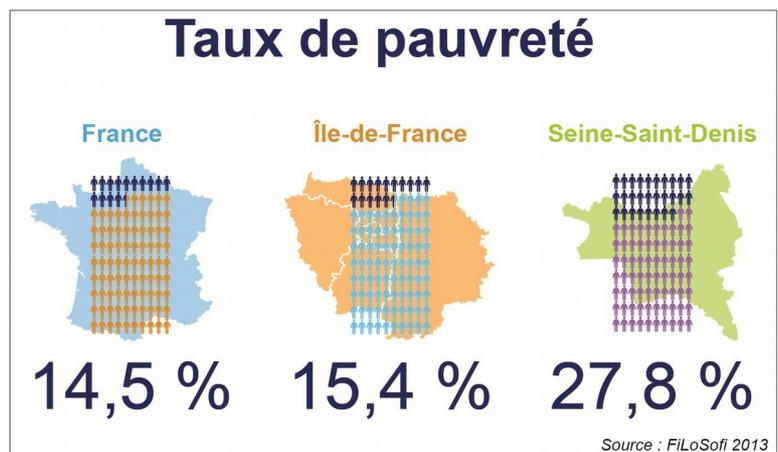
Près d'un tiers des ménages ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté². Cette moyenne est presque deux fois plus élevée que dans le reste de la région. La part des ménages fiscaux imposés est également plus faible en Seine-Saint-Denis que dans le reste de l'Ile-de-

² Proportion de ménage dont le revenu est inférieur au seuil de 60% du revenu médian

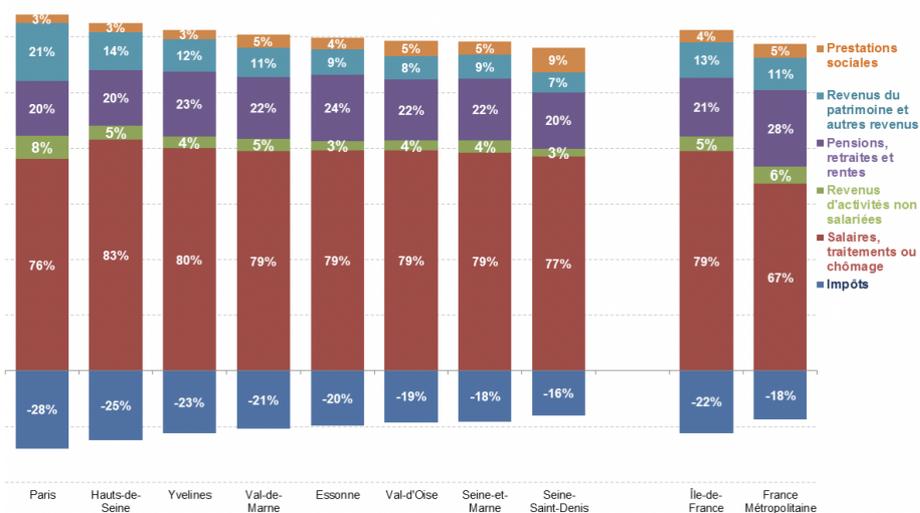
France.



Dans ce contexte, les prestations sociales jouent un rôle déterminant dans le soutien au niveau de vie des ménages. Sans la redistribution liée aux minimas sociaux, aux allocations familiales et aux aides au logement, le taux de pauvreté en Seine-Saint-Denis serait bien plus élevé. Ces prestations représentent en moyenne 9% du revenu disponible des ménages (contre 3% à Paris). Pour le décile le plus pauvre, elles représentent même 40% du revenu disponible.



Répartition des revenus des ménages par départements

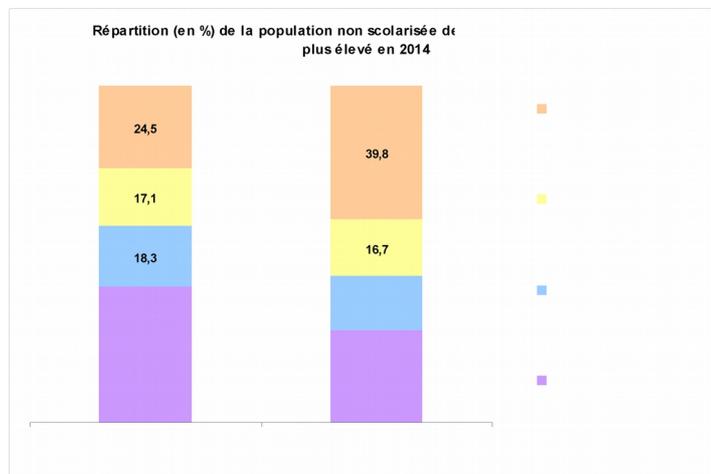


Source: Insee, FiLoSoFi 2013

Note de lecture: la somme des revenus, des prestations sociales et des impôts est égale à 100 pour l'ensemble des ménages fiscaux.

Un niveau de diplôme et de qualification inférieur aux moyennes régionales

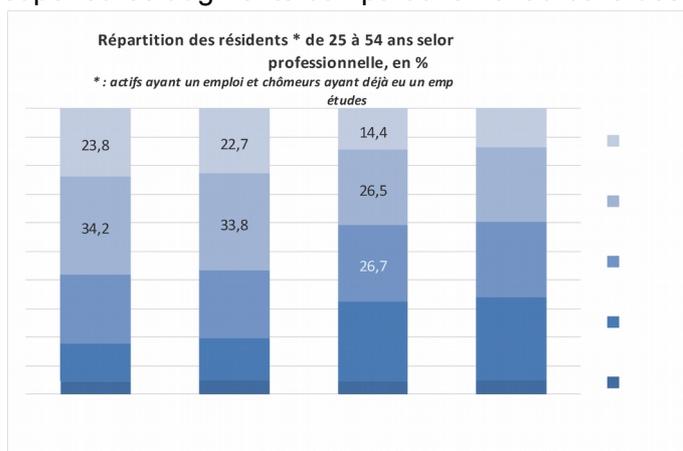
La Seine-Saint-Denis se caractérise par un niveau d'étude inférieur aux moyennes régionales. 40% de la population de 15 ans et plus n'a aucun diplôme ou brevet, contre 27,4% en Île-de-France. A l'inverse, la Seine-Saint-Denis compte une part moins importante de diplômés du supérieur.



Les jeunes de Seine-Saint-Denis arrêtent leurs études plus tôt que leurs voisins : si jusqu'à 17 ans, le taux de scolarisation est à peu près identique entre les départements d'Ile-de-France, l'écart se creuse dès 20 ans. A l'issue de leur formation, les jeunes Séquano-Dionysiens sont donc moins diplômés alors même que le diplôme est un déterminant essentiel de l'accès au marché du travail.

La part des ouvriers et des employés au sein des résidents est plus marquée en Seine-Saint-Denis que dans le reste de la région (55% contre 40%) tandis que la part des cadres y est deux fois moins importante. Toutefois, cette structuration des catégories socio-

professionnelles évolue : depuis 2014, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures augmente comparativement à celle des ouvriers et employés.



Une demande en emploi et un niveau de chômage qui restent élevés

Le taux d'activité³ des résidents entre 15 et 64 ans atteint 73% en Seine-Saint-Denis, soit trois points de moins que dans le reste de la région. 275 000 habitants âgés de 15 à 64 ans sont donc inactifs⁴.

Parmi les actifs, les demandeurs d'emploi occupent une part importante. Ainsi, fin 2016, le taux de chômage était de 12,7%, supérieur de 4 points à la moyenne régionale et 3 points à la moyenne nationale. Si toutes les classes d'âge sont concernées, les jeunes entre 15 et 24 ans sont particulièrement affectés, puisque près d'un quart d'entre eux est au chômage. Ce chiffre traduit leur difficulté d'accéder au marché du travail, qu'il s'agisse d'un premier emploi ou d'un emploi pérenne. Il renvoie également à la qualité comme à la durée de la formation initiale.

Taux de chômage localisé par tranche d'âge en 2009 et 2016

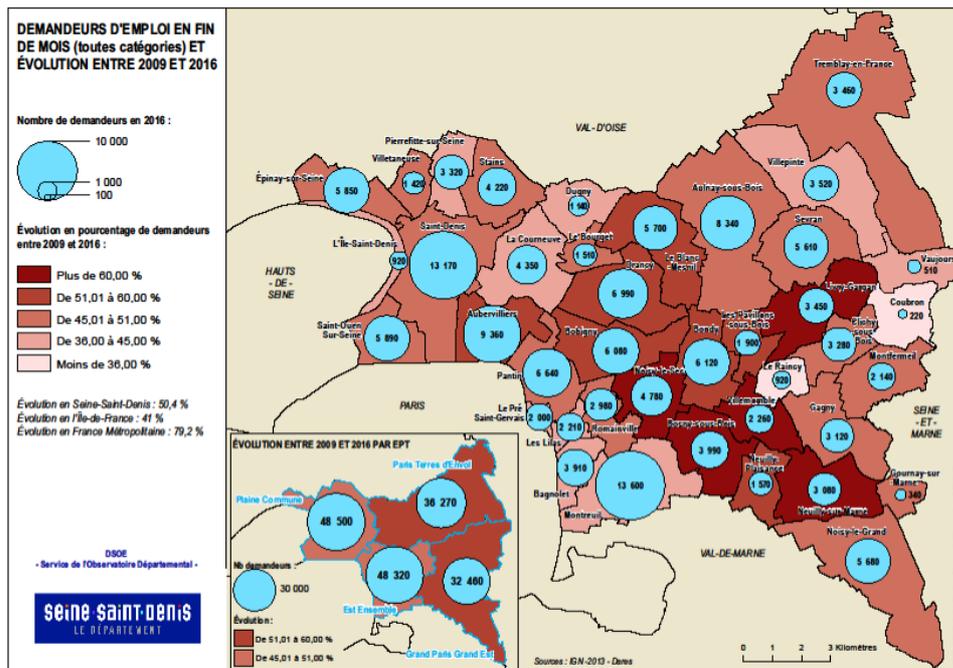
	15-24 ans		25-49 ans		50 ans et plus		Ensemble	
	2009	2016	2009	2016	2009	2016	2009	2016
Seine-Saint-Denis	21,1	23,1	10	12,2	7,3	10	10,6	12,7
Ile-de-France	16,4	19,6	7,2	8,4	5,2	6,5	7,6	8,7
France métropolitaine	22,9	24,1	7,8	9	5,2	6,7	8,7	9,8

Source : Insee

Depuis 2009, le département a enregistré 55 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Si toutes les communes sont concernées, celles situées à l'est du territoire ont davantage subi les effets de la crise économique et ses répercussions dans la métropole parisienne.

³ Rapport entre le nombre d'actifs occupés et de chômeurs sur l'ensemble de la population

⁴ Ni en emploi, ni au chômage

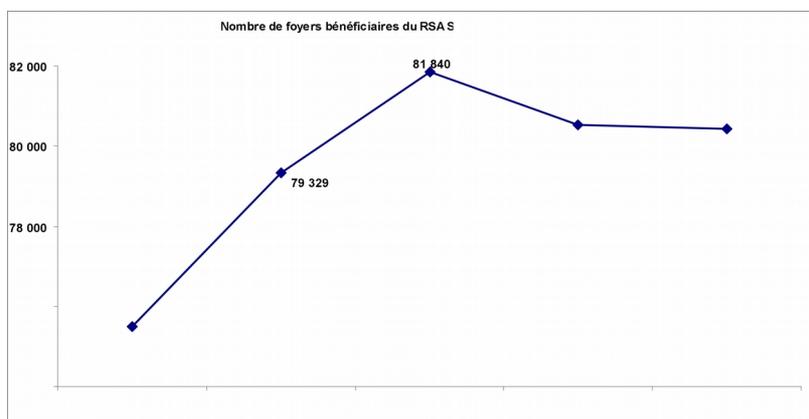


Toutefois, un infléchissement relatif de cette tendance est observé. Pour la première fois depuis 2012, en 2017 le taux de chômage est passé sous le seuil des 12%.

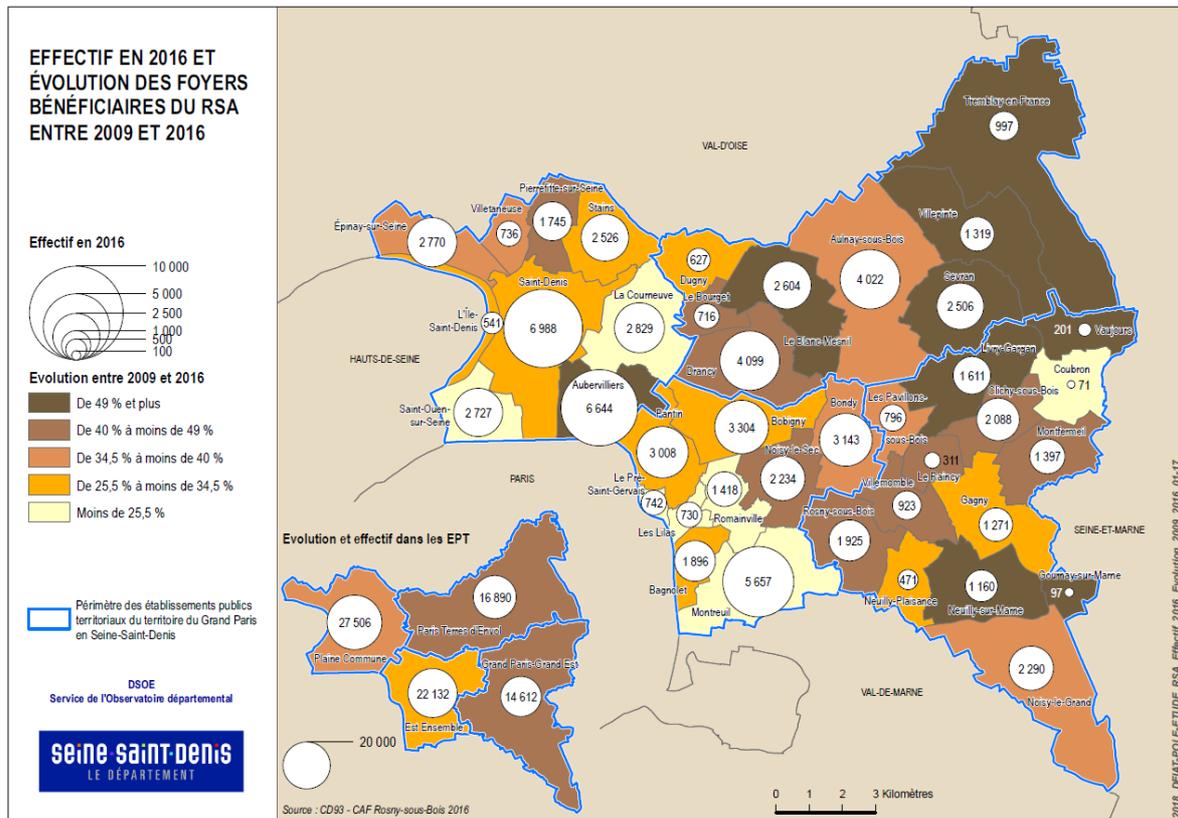
3) LE RSA ET SES ÉVOLUTIONS

Les bénéficiaires du RSA sont sur-représentés en Seine-Saint-Denis. Le public couvert par le RSA, c'est-à-dire les bénéficiaires, les conjoints et les enfants à charge de moins de 25 ans, représente presque 11% de la population. Selon les données de la caisse nationale des allocations familiales, la Seine-Saint-Denis regroupe un quart des bénéficiaires de l'ensemble de l'Île-de-France (pour 13% de la population totale seulement).

Depuis le précédent Programme Départemental d'Insertion qui soulignait la très forte augmentation du nombre d'allocataires depuis 2009, celle-ci s'est poursuivie. Toutefois, cette croissance a connu des évolutions notables. Le nombre maximal de bénéficiaires a été atteint en 2015 (presque 82 000). Un infléchissement de cette tendance s'observe depuis cette date. Cette décélération concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement. C'est une dynamique positive qu'il faut souligner et que le Département accompagne.

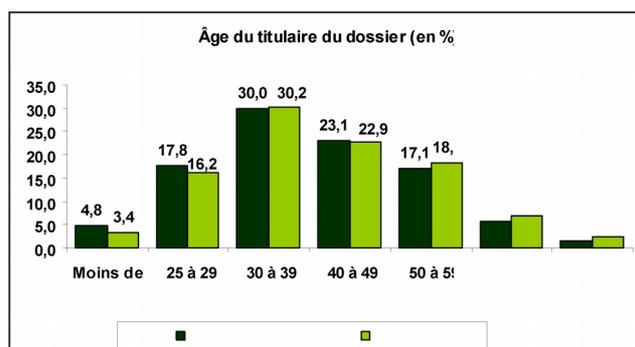


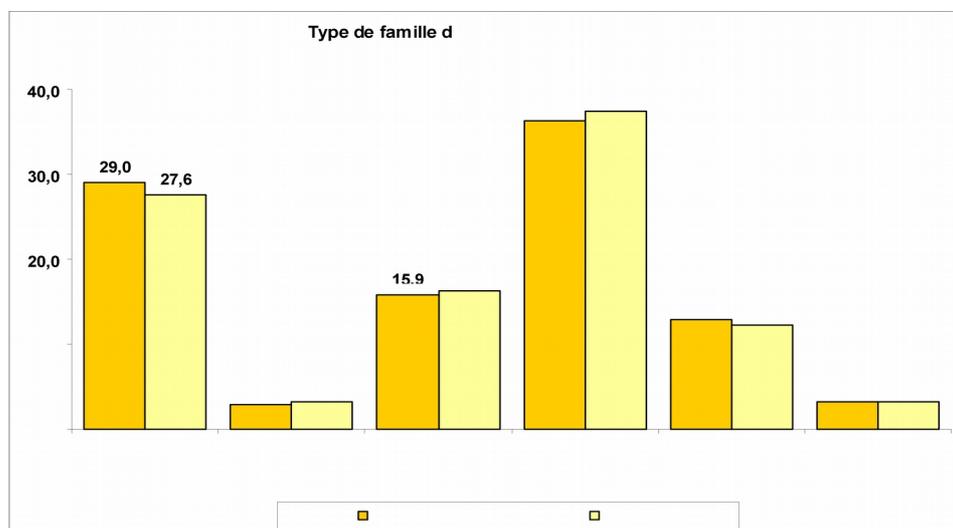
La répartition des allocataires sur le territoire est relativement concentrée. Un quart des communes regroupent plus de la moitié des allocataires du RSA socle total. En outre, depuis 2009, ce sont les communes de l'est du territoire qui enregistrent la croissance du nombre d'allocataires la plus forte.



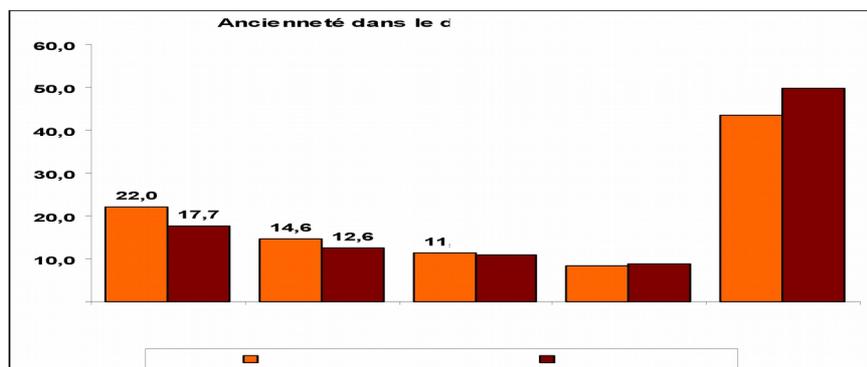
Autre dynamique positive à noter depuis le précédent Programme Départemental d'Insertion, la part des moins de 30 ans recule parmi l'ensemble des bénéficiaires. En revanche, la part des bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans augmente. Ces derniers représentent en 2017 plus du quart des bénéficiaires.

Concernant le profil des allocataires, deux types de foyers se distinguent : les hommes seuls sans enfants à charge (38% des allocataires) et les familles monoparentales (31%). Pour ces dernières, il s'agit d'un public très majoritairement féminin, les femmes seules avec enfants représentant 90% des foyers monoparentaux.





L'ancienneté dans le dispositif augmente depuis 2013. En 2017, la moitié des bénéficiaires perçoit le RSA depuis plus de 4 ans.



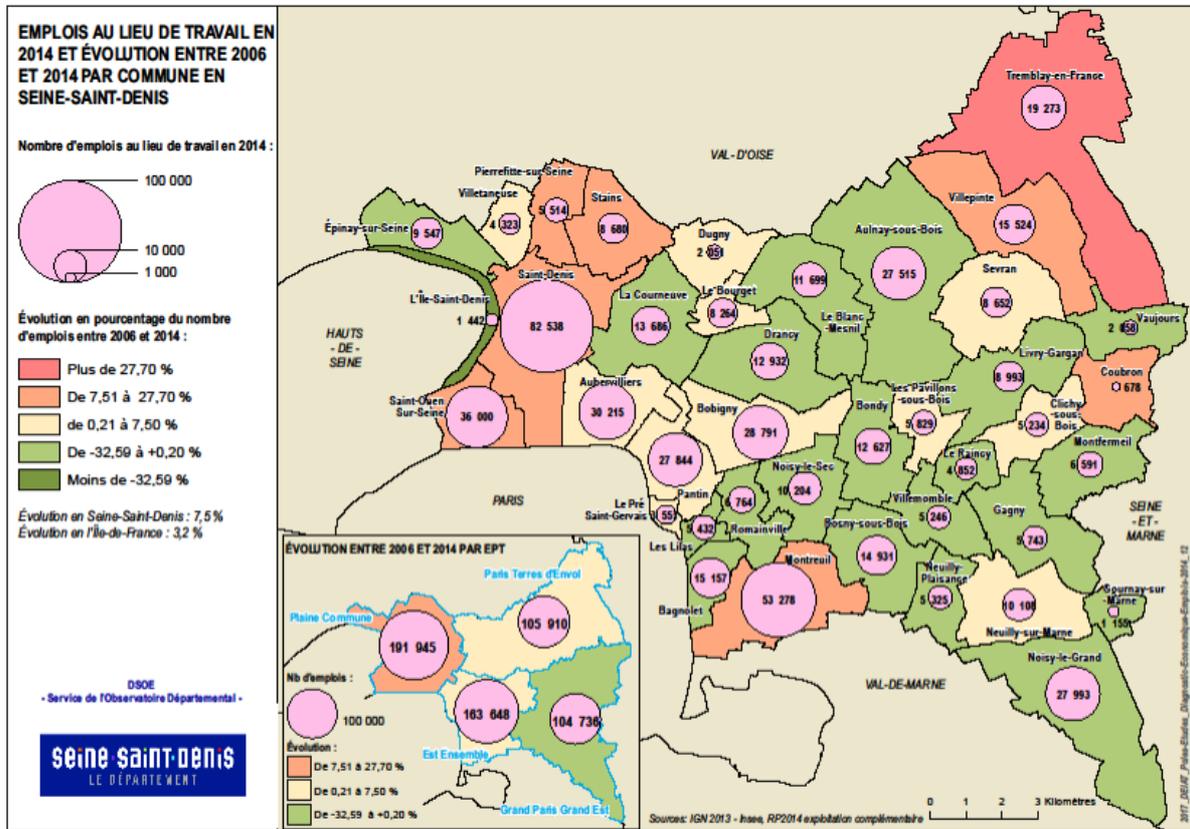
4) UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL IMPORTANT, QUI DOIT MIEUX BENEFICIER AUX HABITANTS

La Seine-Saint-Denis, un moteur de la dynamique économique francilienne

Depuis le début des années 2000, l'activité économique en Seine-Saint-Denis est croissante, malgré un contexte national marqué par la crise. Depuis 2008, la création d'activité est tirée par deux catégories d'établissements marchands : les grands établissements de plus de 500 salariés, qui enregistrent près de 30 000 salariés supplémentaires, et les entreprises de petite taille (moins de 10 salariés), qui ont gagné plus de 12 000 salariés.

L'accueil de sièges de grands groupes atteste de cette vitalité. Des entreprises au rayonnement international ont choisi de s'implanter sur le territoire, à l'instar de l'assureur Generali, du sidérurgiste Arcelor-Mital, de la banque BNP Paribas, des transporteurs Air France et la SNCF, ou encore plus récemment de Véolia.

L'emploi a ainsi connu une croissance très importante entre 2006 et 2014 (+7,5%), deux fois supérieure à la moyenne régionale. Mais cette croissance reste trop inégalement répartie, seule 1 commune sur 2 présentant une hausse de l'emploi. Elle est en outre fortement polarisée sur les communes les plus proches de Paris et les principaux pôles d'activité que sont la Plaine Saint-Denis et les infrastructures aéroportuaires (Le Bourget / Roissy).



Les secteurs qui tirent la croissance

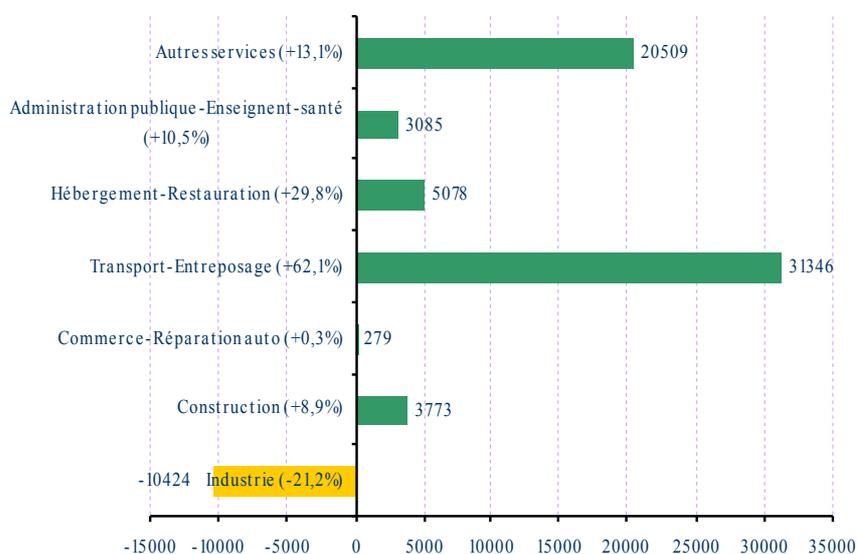
Entre 2008 et 2016, le secteur marchand en Seine-Saint-Denis est celui qui enregistre, avec ses 54 000 salariés supplémentaires, la hausse la plus forte en Île-de-France. Ces derniers représentent 40% des nouveaux emplois du secteur dans la région.

La Seine-Saint-Denis se distingue par la nature de ses activités. Le tissu économique est marqué par les activités du transport-entreposage, de la construction, de l'hébergement-restauration, ainsi que du commerce. Les activités liées au transport entreposage mais également à la restauration sont celles qui contribuent le plus à la croissance de l'emploi. A l'inverse, le secteur des « autres services »⁵ occupe une part importante, mais moindre que dans le reste de l'Île-de-France.

Ce tissu économique spécifique est le fruit de 30 ans de reconversion sectorielle. Ancien bassin industriel d'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis se transforme à partir des années 1980 pour accueillir des activités qui tirent parti des infrastructures de transports autoroutières et ferroviaires qui la traversent à l'instar des fonctions logistiques et d'entreposage. Depuis, l'ensemble des secteurs d'activités s'est développé, confirmant le positionnement stratégique du territoire dans le développement économique régional.

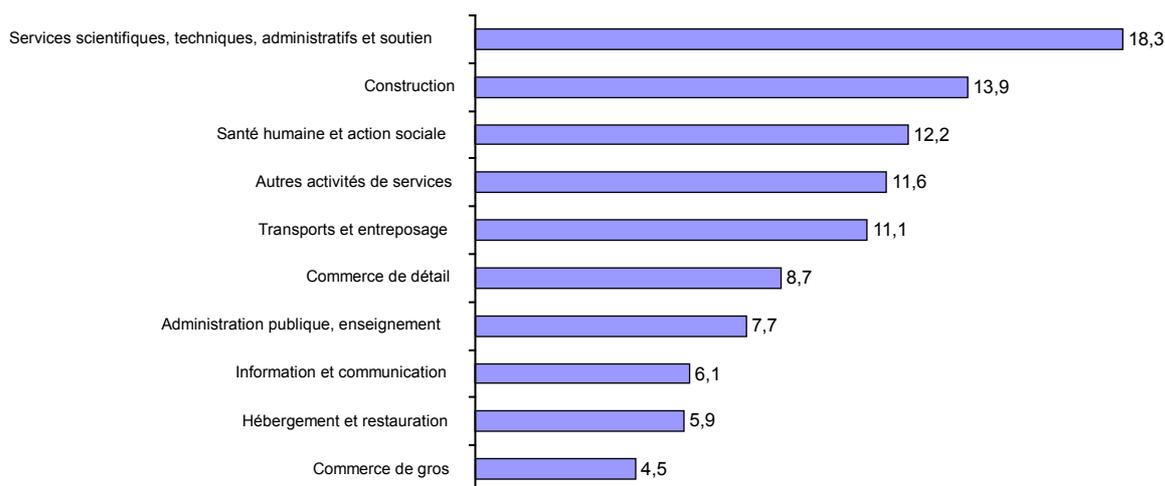
⁵ Activités financières et d'assurance, information et communication, enquêtes et sécurité, activités de nettoyage, arts spectacles, activités récréatives etc...

Gain / Perte d'emplois salariés marchands par secteur entre 2008 et 2016 en Seine-Saint-Denis



D'après l'enquête annuelle de Pôle Emploi réalisée auprès des entreprises⁶, les établissements de Seine-Saint-Denis ont davantage de projets de recrutement potentiels qu'en 2016. Parmi les secteurs les plus prometteurs figurent les services (notamment les services scientifiques, techniques, administratifs et de soutien mais tous les services sont concernés), la construction, la santé et les filières sanitaires et sociales.

Les principaux projets de recrutement selon le secteur d'activité (en % du total) en Seine-Saint-Denis - Source : enquête BMO 2017

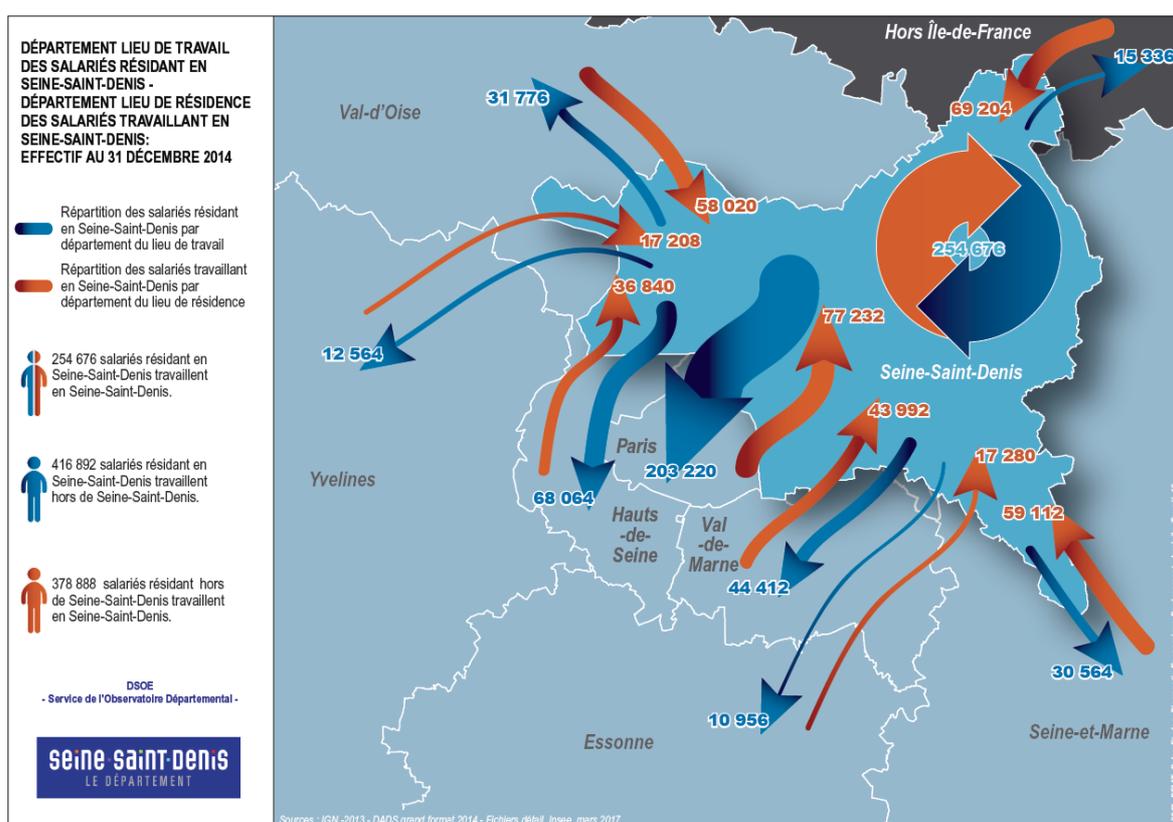


⁶ Enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) : Chaque année, Pôle Emploi adresse un questionnaire à plus de 1,6 millions d'établissements dans toute la France afin de connaître leurs besoins en recrutement par secteur d'activité et par bassin d'emploi. Les données présentées ici proviennent d'une extraction réalisée pour la Seine-Saint-Denis.

Une activité économique qui pourrait mieux profiter aux Séquano-Dionysiens

Les deux tiers des habitants de la Seine-Saint-Denis travaillent encore en dehors du département. En très grande majorité, ils occupent un emploi à Paris ou dans un autre département de l'Île-de-France. A l'inverse, les deux tiers des emplois recensés en Seine-Saint-Denis sont occupés par des résidents d'autres départements de la région.

Ces mobilités domicile travail attestent de la bonne intégration du territoire dans le marché du travail régional. Toutefois, elles soulignent également l'inadéquation entre le niveau de qualification requis pour accéder aux emplois qui se créent en Seine-Saint-Denis et celui des résidents. La correction de ce déséquilibre est un déterminant majeur d'un meilleur accès à l'emploi pour les habitants du territoire.



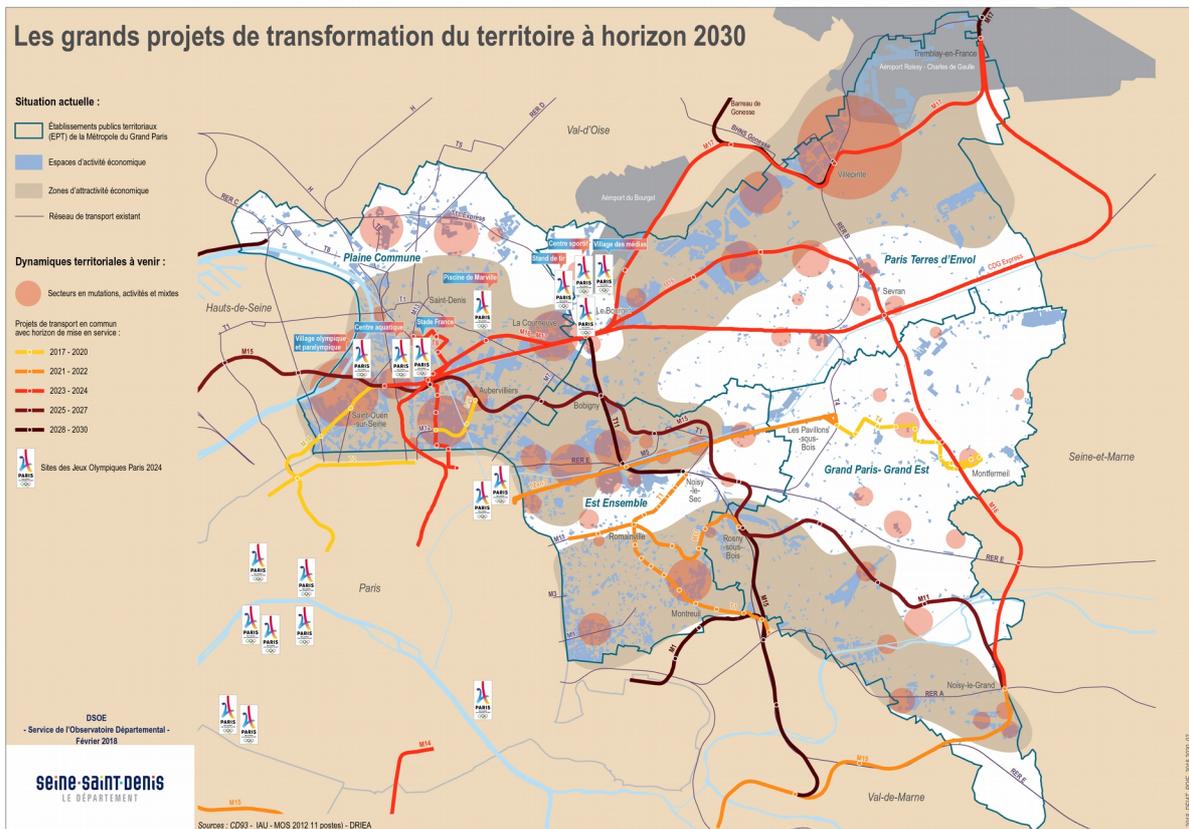
Des projets urbains et de transport qui font évoluer le territoire

Trois dynamiques principales renforcent l'attractivité de la Seine-Saint-Denis.

Les projets d'aménagement et de construction tirent le dynamisme régional. La Seine-Saint-Denis porte la part la plus importante de l'effort de construction de logements avec 11 170 logements neufs en moyenne chaque année, soit 17% du total régional. Le Département occupe également une place conséquente dans les projets d'aménagements métropolitains, notamment l'aménagement des quartiers autour des gares du Grand Paris.

La construction de nouvelles infrastructures de transport continue à améliorer son insertion dans la métropole parisienne. Le projet du Grand Paris express prévoit pour la Seine-Saint-Denis la construction de 3 nouvelles lignes de métro (lignes 15, 16 et 17), 2 prolongements (lignes 11 et 14) et 26 gares supplémentaires.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui se dérouleront en grande partie en Seine-Saint-Denis, sont l'occasion de projets d'aménagement d'envergure. Le village olympique (Saint-Denis), le village des médias (Le Bourget) et la piscine Olympique (Aubervilliers) constituent autant d'équipements qui fondent l'héritage des jeux et transforment le territoire.



Pourquoi?

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis assume pleinement sa mission⁷ de « chef de file » en matière d'aide sociale et d'insertion auprès des personnes connaissant des difficultés dans leur accès à l'emploi (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés et non diplômés).

Ces engagements se reflètent dans le Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2018-2020. Il repose sur un accompagnement rénové des personnes, un partenariat large et renforcé avec tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi et une attention portée aux compétences recherchées par les entreprises.

Dans cette perspective, le Département a trois ambitions majeures :

- faciliter et accompagner l'accès des Séquano-Dionysiens aux opportunités d'emploi générées par le développement du territoire et de la métropole parisienne;
- favoriser le développement des compétences et améliorer le niveau de qualification des habitants de Seine-Saint-Denis
- promouvoir les objectifs d'insertion dans l'ensemble de ses politiques publiques (jeunesse, aménagement du territoire, mobilité, handicap) et lutter contre toutes les formes de discrimination en poursuivant l'application des « Engagements pour l'égalité et contre les discriminations » adoptés le 30 mai 2013 par l'assemblée.

Pour qui ?

- Les personnes accompagnées

Le PDIE s'adresse principalement aux allocataires du RSA. Il impulse également des actions auprès des salariés en insertion, des demandeurs d'emploi longue durée et des jeunes de moins de 25 ans. Une attention particulière est portée sur la première insertion des jeunes dans l'emploi, notamment des jeunes diplômés.

- Les professionnels de l'insertion

La politique d'insertion du Département s'appuie sur les professionnels du territoire proposant une offre d'accompagnement riche et diversifiée.

- Les entreprises et têtes de réseau

La Seine-Saint-Denis connaît un développement économique remarquable, conforté par des projets structurants (Jeux Olympiques et Paralympiques, Grand Paris Express...). Ces opportunités représentent une chance unique pour les entreprises du territoire de bénéficier d'un surcroît d'activité, engendrant des possibilités d'emplois pour les habitants.

- Les territoires

Le Département, acteur des solidarités, s'assure d'une répartition géographique équilibrée des actions sur les territoires. Les établissements publics territoriaux (EPT), qui portent la compétence développement économique (et pour certains exercent des actions

⁷La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ont conforté le rôle du Département comme « chef de file » en matière d'aide sociale et d'insertion.

volontaristes en matière d'insertion) sont des partenaires privilégiés pour remplir les objectifs du PDIE.

Quelles avancées depuis 2013 ?

Le Programme Départemental d'Insertion 2013-2017 a permis d'avancer sur trois orientations majeures :

- Renforcer la place de l'économie marchande et de l'économie sociale et solidaire dans la politique d'insertion

Pour répondre à l'objectif d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, le Département a pu :

- Renforcer ses liens avec les entreprises.

Exemple : 14 entreprises ont signé une Charte Seine-Saint-Denis Egalité et plus de 70 entreprises se sont engagées auprès des Séquano-Dionysiens (job dating, forum etc).

- Poursuivre son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire et aux structures d'insertion par l'activité économique.

Exemple : grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics, ce sont plus de 1400 salariés en insertion qui ont bénéficié de plus de 480 000 heures d'insertion depuis 2009.

- Diversifier les actions financées dans le cadre de l'appel à projets PDI en favorisant l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA.

Exemple : 7 500 personnes ont bénéficié d'une formation financée par le Département, dont 50% de formations pré-qualifiantes ou qualifiantes pour un taux de sortie positive de 35%.

- Valoriser la diversité des parcours d'insertion

Le Département a notamment réussi à :

- Orienter l'ensemble des nouveaux entrants vers un service référent proposant un accompagnement de qualité adapté à chacun (Pôle Emploi, Projets de ville – RSA, Service social)

- Réorienter près de 3 000 personnes vers un service plus adapté à leurs besoins et à leurs projets grâce aux instances de concertation locale.

- Permettre chaque année à 800 personnes aux besoins spécifiques d'être suivies par des associations spécialisées dans l'accompagnement des publics sans abri, gens du voyage et sortants de prison

- Organiser en 2017 un forum « PDI en actions » ouvert à l'ensemble des bénéficiaires du RSA de Seine-Saint-Denis, avec plus 1000 personnes présentes pour découvrir les formations et 80 partenaires.

- Consolider le réseau des acteurs et renouveler la gouvernance de la politique d'insertion

Le Département a notamment pu :

- Organiser des conférences territoriales d'insertion annuelles depuis 2014.

- Fédérer les partenaires institutionnels autour du Pacte Territorial d'Insertion pour coordonner les politiques d'insertion du département.

- Favoriser la mutualisation des pratiques entre professionnels de l'accompagnement.

Exemple : Le logiciel métier WebRSA a été proposé à tous les Projets de ville – RSA en 2014. Il est désormais utilisé par l'ensemble des équipes.

- Harmoniser les outils de diagnostic utilisés par les professionnels.

Exemple : Près de 120 conseillers en insertion des Projets de Ville ont été sensibilisés et formés au diagnostic des usages et compétences numériques.

Quels objectifs pour 2020?

- 100% des bénéficiaires du RSA accompagnés par un service référent
- 100% des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi pour bénéficier de l'ensemble du droit commun
- 100% de bénéficiaires couverts par un contrat d'engagement réciproque ou un projet personnalisé d'accès à l'emploi
- 100% des 8000 places de formation et d'accompagnement occupées chaque année
- 50% de sorties emploi pour les formations qualifiantes financées dans le cadre du PDIE
- 100% des marchés étudiés pour l'introduction de clauses sociales
- 50% de Chartes Seine-Saint-Denis Egalité supplémentaires par rapport à 2017 soit un objectif 20 Chartes en 2020
- 1000 personnes accompagnées dans leur projet de création d'entreprise ou d'activité d'ici 2020

Quelle consultation ?

Pour aboutir à un PDIE largement partagé, le Département a consulté l'ensemble de ses partenaires.

Des bénéficiaires du RSA ont été rencontrés à l'occasion d'un temps fort organisé en 2017. Les échanges ont porté sur l'accompagnement et la formation ainsi que sur les outils de communication utilisés. Des stagiaires inscrits dans des actions proposées dans le cadre du PDI ont également été consultés lors de visites sur place.

Les acteurs de l'insertion et de l'emploi (projets de ville-RSA, organismes de formation, structures d'insertion par l'activité économique, PLIE) se sont exprimés par le biais de questionnaires, de groupes de travail et de rencontres sur place. Ils ont été interrogés sur les axes du nouveau PDIE et les meilleurs moyens de développer les compétences des publics et de les accompagner vers l'emploi.

Les partenaires institutionnels ont été consultés lors des réunions du Pacte territorial d'Insertion et des conférences territoriales d'insertion, pour définir des axes d'amélioration et des objectifs communs. Des rencontres bilatérales ont également été organisées.

A l'issue de cette consultation, des chantiers transversaux ont été définis pour aboutir à un plan d'actions décliné en 15 initiatives à engager d'ici 2020.

Quels nouveaux axes stratégiques ?

Le Département s'engage et souhaite fédérer ses partenaires autour d'une nouvelle feuille de route résolument tournée vers le retour à l'emploi.

Trois grands axes ont été retenus pour la période 2018-2020 :

→ Promouvoir un territoire accélérateur d'emplois

Le Département se fixe pour objectif un meilleur accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en Seine-Saint-Denis. Pour cela, il souhaite renforcer ses relations et celles des structures d'accompagnement avec le monde économique. Il favorise également la création d'activité et s'appuie sur l'économie sociale et solidaire et sur l'insertion par l'activité économique pour une meilleure insertion professionnelle des personnes accompagnées.

→ Construire un territoire de compétences

La qualification des actifs et la mobilisation des publics sont des conditions de réussite de la politique d'insertion. Le Département a pour objectif de faciliter l'accès à la formation, d'accompagner au plus près des besoins et de rénover la relation au public.

→ Impulser un territoire d'innovation

Pour répondre aux objectifs d'accès à l'emploi et de promotion de la formation, des dynamiques territoriales se structurent et de nouveaux partenariats se créent. Le dernier axe du PDIE fait le point sur l'articulation et le pilotage des dispositifs d'insertion et promeut l'innovation en Seine-Saint-Denis.

Quel financement ?

La politique d'insertion en chiffres⁸ :

- Plus de 470 millions d'euros d'allocation par an.
- 24 millions d'euros de crédit d'intervention chaque année (dont 6 millions d'euros de FSE):
 - Plus de 11 millions d'euros pour le financement des Projets de ville RSA, qui vont devenir les Projets Insertion Emploi.
 - 3 millions d'euros pour le développement de l'économie sociale et solidaire dont plus de 2 millions d'euros pour les SIAE.
 - Près de 9 millions d'euros pour des actions de formation vers l'emploi.
 - 500 000 euros pour l'entrepreneuriat et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA à la création d'entreprise.

⁸ Chiffres 2017

Axe1 : Promouvoir un territoire accélérateur d'emplois

Le Département se donne pour mission d'agir en faveur d'une croissance inclusive et d'un développement territorial durable.

Concentrant 10% de l'emploi régional, la Seine-Saint-Denis accueille plusieurs pôles de développement et un réseau dense de TPE/PME. Elle connaît des projets majeurs qui sont autant de potentiels d'emplois de court, moyen et long terme.

Tout l'enjeu est de mettre ces dynamiques au profit des habitants. Le Département agit alors :

- en soutenant l'attractivité de son territoire et en nouant des partenariats avec des entreprises dans un objectif d'emploi pour les Séquano-Dionysiens ;
- en finançant des formations favorisant la montée en compétences des personnes et leur adéquation avec les besoins des entreprises;
- en tant qu'acheteur et employeur, le Département intègre des clauses d'insertion dans l'ensemble de ses marchés publics. Il favorise l'accès des entreprises locales et des structures d'insertion par l'activité économique à ces marchés.

3 perspectives majeures pour le territoire

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Depuis près de deux ans, le Département s'est fortement engagé pour la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Avec 80% des équipements en Seine-Saint-Denis, 2 milliards d'euros investis pour des travaux d'aménagement et entre 119 000 et 247 000⁹ emplois créés jusqu'en 2034, l'enjeu pour le territoire est considérable.

Pour assurer l'impact en emploi des Jeux Olympiques, le Département et ses partenaires se fixent des objectifs ambitieux :

- ➔ Réserver 25 à 30% des marchés aux entreprises locales, assurer 10% de recrutements locaux et 10% de clauses d'insertion dans les marchés ;
- ➔ Financer des formations pour préparer les publics aux emplois liés à l'accueil des jeux (construction, tourisme, évènementiel, anglais etc.) ;
- ➔ Utiliser le projet olympique pour favoriser la rencontre entre entreprises et professionnels de l'accompagnement ;
- ➔ Utiliser les Jeux Olympiques comme vitrine d'un territoire attractif pour les entreprises et anticiper les opportunités post-jeux : tourisme, évènementiel, infrastructures etc...

Le Grand Paris Express

Selon la Société du Grand Paris (SGP), ce chantier devrait permettre de créer 15 000 emplois par an consacrés aux travaux, auxquels s'ajoutent les emplois générés par l'aménagement et les services dans les gares.

Le Département et la SGP ont signé une Charte de coopération pour le développement de l'emploi généré par ce nouveau réseau de transports.

⁹ Étude de l'OMIJ-CDES sur l'impact des JO de Paris 2024 – Nombre d'emplois total en Seine-Saint-Denis et hors Seine-Saint-Denis

2 grandes orientations ont été définies :

→ Favoriser l'ingénierie de recrutement et de formation : créer des actions de recrutement de type passerelle, des formations et mobiliser les réseaux de l'orientation comme les Projets de ville. Le Département est également associé à la mise en place de l'Académie du Grand Paris qui coordonne les acteurs de la formation pour couvrir les besoins identifiés (transports et aménagement des gares).

→ Mettre en œuvre les clauses d'insertion dans la commande publique : réserver 10 % des heures des marchés pour des personnes relevant de l'insertion par l'activité économique, mobiliser, en lien avec les facilitateurs, les acteurs de l'emploi et de l'insertion et favoriser les réponses groupées des SIAE aux marchés de la SGP.

Le développement de la place aéroportuaire

La place aéroportuaire génère aujourd'hui près de 250 000 emplois soit 6% du total francilien selon les analyses faites par Aéroports de Paris.

En plus des activités déjà présentes (aérien, logistique, négoce), le développement de la place aéroportuaire s'accompagne d'une diversification des activités : activités hôtelières et de congrès, restauration, show-rooms d'entreprises, fonctions commerciales et marketing.

Le Département propose des actions de découverte et de formation à ces métiers.

Il est également membre fondateur du GIP Emploi Roissy CDG qui regroupe des entreprises, des collectivités locales et l'Etat afin de favoriser l'accès des habitants aux emplois de la plateforme aéroportuaire. A ce titre, le Département interviendra pour:

→ Soutenir le programme « Hub Compétences Grand Roissy – Le Bourget » qui accompagne les entreprises dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et construit des modules de formation spécifiques. Il prévoit la création d'une Cité des Métiers pour accueillir, informer et orienter les publics.

→ Participer au Campus des Métiers et des Qualifications du « Hub aéroportuaire et des échanges internationaux » pour développer la découverte des métiers et la formation en lien avec les besoins des entreprises.

→ Mieux communiquer auprès du public autour des actions menées par le GIP : programme d'immersion en entreprise à l'étranger, forums emplois, *job dating* ...

Initiative 1: Identifier les filières porteuses d'emplois

Le Département travaille sur des filières ciblées et sources d'emplois :

- L'aérien-aéronautique-aéroportuaire et le secteur du transport ;
- Le tourisme, hôtellerie-restauration, évènementiel ;
- La construction ;
- La transition écologique ;
- Les services à la personne et la *silver* économie ;
- Le numérique ;
- L'économie résidentielle et ses enjeux.

Pour contribuer à l'animation de ces filières, mieux connaître les besoins en compétences et l'évolution des métiers, le Département vise à:

→ Développer une approche de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) pour mieux piloter la politique d'insertion. Pour cela, le Département s'appuie sur les démarches en cours dans les bassins d'emplois et les territoires en utilisant des outils innovants de traitement de l'information.

→ Co-construire des actions novatrices en faveur du développement des compétences et de l'accès à l'emploi tant avec les pôles de compétitivité qu'avec les fédérations professionnelles et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Exemple : Valoriser la richesse de l'éco-système numérique est une ambition partagée du Département, de la Grande Ecole du Numérique et de Cap digital qui participent par exemple de concert au Festival Futur.e.s in Paris.

→ Organiser un réseau d'entreprises, de centres de formation et de centres de recherche autour des besoins en compétences liées à la transition énergétique dans la ville durable. Ce réseau prendra la forme d'un campus des métiers et des qualifications, qui interviendra sur la formation initiale comme sur la formation des demandeurs d'emplois.

→ Agir avec les professionnels du tourisme d'affaire et de l'évènementiel (organisateurs et prestataires) pour favoriser l'emploi local et la création d'activités résidentes dans le cadre des nombreux événements d'affaires organisés en Seine-Saint-Denis.

Initiative 2 : Soutenir l'attractivité du Département comme vecteur de développement local et d'opportunités d'emploi

La mobilisation de tous les partenaires institutionnels et économiques est nécessaire pour mettre en lumière les atouts du territoire. Afin de valoriser la Seine-Saint-Denis comme un territoire créatif, accueillant et innovant, le Département peut :

→ Participer à l'organisation de salons et événements professionnels en ciblant ceux qui contribuent à ancrer le Département dans l'économie de demain : les industries créatives, le numérique, la transition écologique, l'économie des échanges internationaux, les filières tourisme/évènementiel/hôtellerie/restauration :

Exemple : Futur.e.s in Paris, SATIS-Screen4All, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace.

→ Contribuer au développement de la marque territoriale IN Seine-Saint-Denis et au recrutement d'ambassadeurs de la marque auprès des acteurs de l'insertion et de l'emploi.

→ Organiser des événements qui promeuvent les réussites locales, valorisent des projets collectifs ou des parcours personnels positifs, mettent en avant des lieux innovants et favorisent le partage d'expérience et la mise en réseau.

In Seine-Saint-Denis

La marque territoriale In Seine-Saint-Denis créée en juin 2016 contribue au dynamisme du territoire, fait connaître son potentiel comme ses savoir-faire et développe son attractivité.

Le « In Seine-Saint-Denis » c'est :

- Un réseau d'ambassadeurs recrutés parmi les Séquano-Dionysiens contribuant activement à la vie du territoire.
- Un agenda présentant l'ensemble des événements à venir, dans tous les domaines : entrepreneuriat, emploi, social, éducatif, artistique etc...
- Des rencontres régulières des ambassadeurs favorisant la mise en réseau au bénéfice du territoire.

Initiative 3 : Développer le partenariat pour l'emploi avec les entreprises

Le partenariat avec les entreprises séquano-dionysiennes et franciliennes est essentiel pour assurer l'adéquation entre leurs besoins en recrutement et les compétences des publics accompagnés. Une meilleure connaissance réciproque permettra de construire des plans d'action intégrés avec les grands secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois.

Depuis 2014, le Département anime un groupe de travail (GICA) pour renforcer la coopération entre acteurs du territoire (Pôle Emploi, EPT, CAP emploi, missions locales, directions du Département) et la co-construction d'actions avec les entreprises.

Pour la période 2018-2020, le Département pourra notamment :

→ Renforcer ses partenariats avec les grandes entreprises en signant plus de 20 chartes Seine-Saint-Denis Egalité. Ces chartes ont pour objectif d'améliorer l'orientation professionnelle, la reconnaissance des qualifications, l'accès à l'emploi et de participer au développement local.

→ En association avec la Direccte et les acteurs des territoires (EPT, associations), accompagner les TPE/PME dans leurs besoins en recrutement et en ressources humaines (plateformes RH).

Exemple : développer des méthodes (type méthode IOD) de soutien aux PME pour réaliser des recrutements directs sans CV et accompagner et sécuriser l'insertion durable dans l'emploi.

→ Organiser des initiatives de rencontres directes entre recruteurs et demandeurs d'emploi.
Exemples : poursuivre l'organisation de cafés contacts emploi pour favoriser la mise en relation directe d'entreprises en recherche de candidats avec des personnes en recherche d'emplois, job dating sur les recrutements au sein des collègues du Département.

→ Doubler le nombre de passerelles entreprises en diversifiant les métiers concernés. Les passerelles sécurisent le recrutement des entreprises en préparant des candidats plus éloignés des critères habituels de recrutement.

→ Organiser des opérations (forum, *job dating*) pour les travailleurs handicapés, en collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Initiative 4 : Accompagner la création d'activité et l'entrepreneuriat pour les publics départementaux

La Seine-Saint-Denis présente le taux de création le plus élevé d'Île-de-France (plus de 18%)¹⁰. La création d'activité peut constituer un levier d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Plus de 700 allocataires accompagnés par les Projets de ville expriment ainsi un projet de création d'entreprises.

¹⁰ La Lettre 2017 de la création d'entreprise en Ile-de-France, N° 17 - Septembre 2017
CROCIS, Observatoire de la CCI Paris Ile-de-France

Le Département cherche donc à favoriser les conditions d'accès à la création d'entreprise ou d'activité pour les bénéficiaires du RSA, de l'émergence de l'idée au suivi post-crédation. Il souhaite :

→ Valoriser le parcours entrepreneurial. Pour relayer les informations concernant la création d'activité et orienter les personnes intéressées vers une structure d'accompagnement, le Département travaille en collaboration avec les conseillers insertion des Projets Insertion Emploi, les conseillers Pôle Emploi et les missions locales.

→ Accompagner individuellement et collectivement les porteurs de projets dans leur parcours de création. Le Département lance chaque année un appel à projets pour sélectionner les structures proposant un accompagnement et du tutorat.

Initiative 5 : Soutenir l'insertion et l'emploi par le développement des projets de l'Economie Sociale et Solidaire

Le Département mène une politique volontariste pour encourager le développement et la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire en Seine-Saint-Denis. Il agit en particulier auprès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui interviennent sur des actions d'accompagnement des publics prioritaires par la mise en situation professionnelle.

Les modalités du soutien à l'ESS et aux SIAE du Conseil Départemental :

Des appels à projets ESS-IAE pour la période 2018-2020 :

→ Volet « accompagnement » : Soixante structures d'insertion par l'activité économique accompagnant les bénéficiaires du RSA dans leur accès à l'emploi sont soutenues chaque année ;

→ Volet « développement des clauses sociales » : Des facilitateurs de clauses sociales sont financés ;

→ Volet « soutien et développement de projets ESS à fort impact emploi » : Environ 25 projets par an à fort impact emploi sont soutenus ;

→ Volet « animation du réseau des SIAE » : Le Département appuie également Inser'Eco 93, réseau de structures d'insertion par l'activité économique

Un partenariat avec l'Etat :

→ Dans le cadre de son partenariat avec l'Etat, le Département finance des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) et des contrats aidés (convention annuelle d'objectifs et de moyens)

Ces dispositifs sont cofinancés par le Département et le Fonds Social Européen (FSE).

Pour la période 2018-2020, le Département s'engage à :

→ Développer des clauses sociales dans les marchés départementaux, en s'appuyant sur la mise en œuvre du schéma départemental des achats responsables pour diversifier les secteurs d'activité et les publics. Il favorise l'accès des SIAE à ces marchés (allotissement, marchés réservés, marchés d'insertion, cotraitance et sous-traitance etc). Le Département poursuit le co-financement des postes de facilitateurs répartis sur tout le territoire ainsi que la coordination départementale des clauses sociales en lien avec les EPT, les entreprises, les donneurs d'ordre et le service public de l'emploi.

→ Contribuer à la structuration du réseau des SIAE. Pour valoriser les initiatives et s'assurer de leur égale répartition sur le territoire, le Département s'appuie sur des têtes de réseau comme Inser'Eco 93 qui accompagne les structures dans leur professionnalisation et leur pérennisation.

→ Proposer une offre de formation des salariés en insertion, grâce à un appel à projets spécifique en direction des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour les entreprises de l'économie sociale. Les OPCA sont chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue. Des actions de formation sont sélectionnées :

- En adéquation avec les projets professionnels des salariés des SIAE ;
- En tenant compte des besoins identifiés en fin de parcours pour favoriser la sortie vers un emploi pérenne ;
- En prenant en charge les salaires des personnes en insertion durant la formation.

Axe 2 : Construire un territoire de compétences

Faciliter l'accès à la formation

Le diagnostic du territoire a mis en évidence le faible niveau de qualification des actifs par rapport aux résultats régionaux. Le Département se mobilise auprès de la Région et à l'Education nationale pour que les budgets alloués à la formation permettent de rattraper le niveau moyen de qualification en Ile-de-France.

Par ailleurs, les modalités de recrutement des employeurs tendent aujourd'hui à s'élargir et à donner une place plus grande aux compétences. A côté des métiers, des secteurs d'activité et des diplômes, les compétences déterminent davantage les embauches. L'émergence de nouveaux métiers, notamment dans les filières du numérique, de l'image ou de la transition énergétique, valorise des aptitudes relationnelles, d'autonomie et de capacité à travailler en collectif à travers de nouveaux référentiels de compétences.

Dans cette perspective, le Département agit sur la formation et la qualification. Il favorise également les actions valorisant les aptitudes transversales.

Initiative 6 : Faire émerger ses compétences

L'offre de formation initiée par le Département s'enrichit pour répondre à la diversité des problématiques et favoriser l'émergence de projets professionnels sécurisés. Cette offre est complémentaire à celle de la Région. Des personnes moins qualifiées, pour qui l'offre de droit commun reste peu accessible, bénéficient ainsi d'une diversité de formations, qui s'inscrit dans une démarche favorisant l'accès à l'emploi et la mixité des métiers.

Un appel à projet « Insertion, formation, emploi »

Le Programme d'actions annuel « Insertion, formation, emploi » du PDIE propose des actions pour agir sur l'accès ou le retour à l'emploi des personnes accompagnées :

- Faciliter l'orientation professionnelle en proposant des découvertes de métiers et des mises en situation en milieu de travail ;
- Accompagner les personnes dans chaque étape de l'élaboration de leur projet professionnel, en support du suivi des conseillers d'insertion référents ;
- Valoriser les compétences des personnes, leur permettre de développer leurs compétences transversales pour accroître leur employabilité ;
- Proposer une offre de formation et de qualification dans des filières porteuses : à ce titre, plus de 600 places ont été financées en 2017 sur de la formation professionnalisante.

Avec plus de 130 actions menées en 2017 au titre du PDIE, le Département participe à faire évoluer les représentations du territoire et de ses habitants afin de rapprocher les opportunités d'emplois et les compétences des habitants.

L'appel à projet est complété par un volet territorialisé, co-construit avec les 4 EPT et travaillé avec les structures locales (PLIE et Projets Insertion Emploi).

Le Département veillera à :

➔ Coordonner les actions pour proposer des suites de parcours aux personnes sortant de formation. Les calendriers de démarrage des actions seront particulièrement étudiés.

→ Créer des espaces de rencontres entre organismes de formation et entreprises pour favoriser les échanges. Il s'agit de renforcer le taux de retour à l'emploi dans les formations qualifiantes et professionnalisantes en acquérant des certifications partielles nécessaires à l'emploi. Le Département incite les organismes de formation qualifiante à renforcer leur module de technique de recherche d'emplois (TRE) en lien avec leurs réseaux d'entreprises.

→ Permettre aux organismes de formation de recruter sur les actions des demandeurs d'emploi longue durée, des jeunes et des salariés en insertion.

→ Rénover le dispositif des aides financières à la formation pour répondre de façon plus individualisée aux besoins des publics dans le cadre de leur parcours : formations complémentaires, besoins annexes (permis de conduire, frais de garde....).

→ Développer des coopérations autour d'actions pour la qualification avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCALIA, FAF.TT, Constructys, Agefos PME, Intergro, Forco, Uniformation).

Favoriser l'inclusion numérique :

→ Compétences numériques : La maîtrise des outils numériques est indispensable, en particulier lorsqu'il s'agit des démarches administratives et de la recherche d'emploi. Pour répondre à ces besoins, le Département finance des formations aux outils numériques pour les personnes en insertion. Les professionnels de l'accompagnement bénéficient également de formations pour repérer les compétences numériques des personnes suivies. Ils peuvent ainsi les orienter vers une action répondant à leurs besoins ou leur projet.

→ Métiers du numérique : Le Département souhaite que les Séquano-Dionysiens bénéficient des opportunités d'emploi dans le secteur du numérique. Sas de réorientation sur les métiers du numérique pour les jeunes diplômés de bac +2 à 5, découverte des métiers, dispositifs pré qualifiants et qualifiants, sont autant d'actions menées dans ce but. Avec la Grande École du Numérique, Tech In France, Systematic et Cap digital, le Département agit pour le développement d'un écosystème numérique inclusif.

Initiative 7 : Renforcer les liens entre les conseillers (accompagnement et formation) et les recruteurs

La consultation engagée en 2017 pour élaborer le PDIE a montré la nécessité de créer des lieux de rencontres pilotés par le Département entre les entreprises, les organismes de formation et les projets de ville.

Il s'agit notamment de :

→ Proposer des ateliers, des rencontres thématiques avec des entreprises, des entrepreneurs, des organismes de formation et des prescripteurs pour améliorer la connaissance et les attendus réciproques.

→ S'appuyer sur les différentes manifestations organisées avec les partenaires économiques du Département (les chambres consulaires, les opérateurs de l'entrepreneuriat, les clubs d'entreprises) pour sensibiliser les acteurs de l'insertion, les

organismes de formation et les équipes Projets Insertion Emploi aux évolutions du marché du travail.

→ Organiser des temps forts favorisant la rencontre entre les conseillers et les acteurs de la formation.

→ Favoriser l'émergence de réseaux et de communautés agissantes réunissant des entreprises et des structures d'accompagnement en faveur de l'innovation sociale. Le programme "Tous Numérik !" réunit des entreprises et structures d'accompagnement pour des actions dans le domaine de l'inclusion numérique. Le Département veut développer ces initiatives qui valorisent l'engagement des entreprises et des professionnels de l'insertion.

Initiative 8 : Favoriser la première insertion dans l'emploi des jeunes

Le PDIE promeut des actions favorisant l'égalité des chances des jeunes :

- dans le champ de l'orientation et la découverte des métiers ;
- dans le champ de l'insertion par l'emploi.

Il s'attache notamment à :

→ Mobiliser les publics jeunes autour des opérations de recrutements et des actions de formation, à travers un soutien particulier aux actions en faveur de l'apprentissage et de l'alternance.

→ Soutenir les missions locales et d'autres structures d'accompagnement des jeunes, en première ligne pour déployer des dispositifs d'insertion et d'emploi : plates-formes de décrochage scolaire, garantie jeunes, parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi.

→ Développer des actions de parrainage vers l'emploi. Ce dispositif de médiation a démontré son efficacité notamment pour des jeunes diplômés disposant de peu de réseaux.

→ Soutenir et développer des actions innovantes avec nos partenaires, à travers la mobilité internationale. L'objectif est de renforcer les mises en situation professionnelles des jeunes à l'étranger et de développer les compétences linguistiques, pour favoriser leur recherche d'emplois.

→ Diversifier et renforcer la plateforme de stages des élèves de 3^{ème} et l'ouvrir sur les suites de scolarité.

Accompagner au plus près des besoins

En Seine-Saint-Denis, l'accompagnement du public RSA soumis aux droits et devoirs est assuré par trois services référents.

- Les Projets de ville – RSA, qui deviennent Projets Insertion Emploi, cofinancés par le Fonds Social Européen, offrent un accompagnement renforcé à plus de 17 000 personnes (parcours d'accompagnement renforcé vers la formation et l'emploi). Ils leur permettent de construire et valider un projet professionnel comme de se former pour acquérir les compétences correspondant à l'emploi visé.

- Pôle Emploi dispose d'une compétence de droit commun pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA (parcours emploi). Il accompagne les personnes ayant un projet professionnel validé dans leur recherche d'emploi. Afin de favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun, le Département fixe un objectif de 100% de bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi, y compris lorsqu'ils sont accompagnés par un autre service référent.

- Le service social accueille des publics éloignés de l'emploi (parcours social), qui connaissent des difficultés d'accès au logement, de santé ou des difficultés financières, autant de freins à la construction d'un parcours professionnel. Le service social a pour première mission l'appui à l'ouverture et au maintien des droits ainsi que le suivi des démarches entamées (santé, logement etc...). Les publics orientés peuvent également bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi grâce à des dispositifs spécifiques comme l'Accompagnement global, qui offre aux usagers demandeurs d'emploi, un suivi conjoint d'un conseiller Pôle Emploi et d'un travailleur social du Département.

Les concertations locales, espaces de dialogue entre services référents, ont pour rôle de faire vivre le partenariat et d'alimenter les équipes pluridisciplinaires. Elles étudient les possibilités de réorientation des bénéficiaires du RSA vers des services plus adaptés à leurs situations individuelles.

Initiative 9 : Proposer un accompagnement tourné vers l'emploi au sein des Projets de ville - RSA

Pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées au regard des opportunités du territoire, le rôle des conseillers évolue autour de trois objectifs : le retour à l'emploi, le développement des compétences et l'intensification de l'accompagnement.

Le Département accompagne cette évolution en outillant les professionnels.

Il s'attache notamment à :

→ Accompagner la mise en place des **correspondants emploi** au sein des projets de villes. Ces correspondants sont membres du réseau départemental des correspondants emploi (le RECORE). Le RECORE développe la connaissance des professionnels de l'insertion des marchés de l'emploi et des entreprises qui identifient des besoins de recrutement. Pour accompagner la création de ce réseau, un programme de formation assorti d'une certification du CNAM est proposé. Des rencontres thématiques seront organisées régulièrement afin de promouvoir l'échange de pratiques.

→ Sensibiliser les conseillers en insertion aux outils et techniques du **conseil en orientation** et favoriser leur intégration dans les dispositifs d'animation du **conseil en évolution professionnelle**. Le Département travaille avec la Cité des Métiers.

→ Utiliser le contrat d'engagement réciproque comme outil pour la validation du projet professionnel et l'orientation vers des formations qualifiantes ou professionnalisantes. Le Département poursuit l'objectif de 100% de bénéficiaires couverts par un contrat d'engagement réciproque ou un projet personnalisé d'accès à l'emploi

→ Proposer des ateliers dédiés aux Projets Insertion Emploi en lien avec chaque EPT afin d'encourager le partage de pratiques. En particulier, le Département promeut les outils les

plus innovants en matière de diagnostic et de mobilisation des publics. Il renforce l'utilisation des outils de sourcing pour optimiser le repérage, l'information et le positionnement des participants sur l'offre de formation.

Par exemple : Des ateliers thématiques seront programmés entre 2018 et 2020 (repérage des compétences transversales, diagnostic linguistique, mobilisation de la capacité d'agir des personnes accompagnées).

Rénover la relation au public

Rénover la relation au public, valoriser leurs compétences, mieux cibler les demandes et les potentiels et moderniser la communication sont des conditions indispensables pour enclencher rapidement l'accompagnement et améliorer le taux de retour à l'emploi.

Pour y parvenir, l'administration se transforme. Il s'agit de passer d'une communication descendante envers les usagers à une logique ascendante qui facilite l'appropriation et l'utilisation des actions par les participants.

Un catalogue des formations proposés par le Département, accessible à tous, est diffusé afin d'améliorer la connaissance de l'offre par les professionnels. Des réunions de présentation sont organisées après chaque appel à projet « insertion, emploi, formation ». Les professionnels et les futurs participants se rencontrent lors d'un forum annuel.

Pour poursuivre ces initiatives, le Département engage une modernisation de ses outils d'orientation et de diffusion des informations.

Initiative 10 : Orienter plus efficacement

Depuis 2012, tous les allocataires du RSA sont orientés chaque mois vers un service référent. Chaque année, près de 30 000 personnes sont ainsi orientées. Afin de mieux répondre aux attentes des usagers, il est aujourd'hui nécessaire de modifier ce système d'orientation.

Ainsi, il s'agit de :

→ Orienter tous les nouveaux bénéficiaires du RSA vers un service référent adapté à leurs besoins et leur situation en rénovant le système d'orientation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage appuiera le Département sur ce sujet.

→ Orienter l'intégralité du public n'ayant jamais fait l'objet d'une orientation vers un service référent. Cette action s'appuie notamment sur l'organisation d'informations collectives, pour rappel sur les droits et devoirs. Par la suite, un diagnostic social et professionnel de chaque bénéficiaire est réalisé pour les orienter vers un service référent ou une action spécifique.

Initiative 11 : Moderniser les outils pour mieux communiquer

Le Département investit dans ses outils numériques pour améliorer le service auprès des bénéficiaires, en attendant d'une offre individualisée et adaptée.

La communication et l'identification des candidats susceptibles d'être intéressés par une action de formation ou une offre d'emploi sont au cœur des enjeux du PDIE.

Ainsi, le Département souhaite :

→ Assurer à tous les allocataires de Seine-Saint-Denis une bonne compréhension du dispositif RSA et la mise à disposition d'une information claire sur:

- les démarches à effectuer,
- le rôle des services référents
- l'offre d'accompagnement et de formation existant sur le territoire et les lieux ressources.

La méthode « facile à lire et à comprendre » est à expérimenter.

→ Lancer une application pour que les allocataires obtiennent directement des informations sur l'offre de formation. En lien avec cette application, le développement d'une plateforme permettra d'organiser les échanges entre les personnes accompagnées, les services référents et les organismes du PDIE. Le Département et les professionnels de l'accompagnement pourront également repérer les profils et les compétences et positionner les personnes sur des actions adaptées à leur potentiel.

→ S'appuyer sur les outils numériques pour diffuser de l'information dans des lieux ressources, permettant de travailler sur les enjeux de mobilité.

Exemple : e-learning sur des actions de formation linguistique dans des lieux comme les médiathèques, partenariats avec des associations sur la thématique de la mobilité.

Initiative 12: Favoriser la participation des personnes à l'élaboration et à l'évaluation des actions

La participation des usagers est facilitée par les nouveaux outils numériques. Ils constituent un atout majeur pour innover et ajuster les réponses proposées aux besoins des personnes concernées, bien au-delà des obligations légales qui régissent le RSA.

Le nouveau PDIE favorise la participation des publics de la conception à l'évaluation des actions grâce à des instances représentatives des bénéficiaires du RSA. Il promeut également des méthodes innovantes de concertation (questionnaires, méthode de co-construction etc.).

Il s'agit ainsi de :

→ Créer les conditions favorables à la participation des usagers en les associant à l'élaboration des nouveaux outils de communication (application et plateforme) mais aussi aux équipes pluridisciplinaires.

→ En lien avec les EPT, s'inspirer des méthodes du design¹¹ de service pour améliorer la performance des services rendus à l'utilisateur. Il s'agit également de co-construire des solutions et les tester par le biais de prototypes. La dématérialisation de la demande de RSA, la diversification de l'offre d'accompagnement, le recentrage de l'offre de formation sur le développement des compétences sont autant de sujets propices à expérimenter des outils innovants.

¹¹ Cette méthode consiste à concevoir un service en le centrant sur l'utilisateur afin de le rendre compréhensible et facilement utilisable.

Axe 3 : Impulser un territoire d'innovation

Pour réussir le lien entre dynamiques territoriales, retombées en matière d'emploi, et parcours d'insertion adaptés, le Département place l'innovation au cœur de son intervention. Il renforce le partenariat local pour le rendre plus efficace. Il accorde une place accrue à l'expérimentation dans la construction de son offre. Il modernise enfin ses outils d'évaluation pour proposer des indicateurs mieux partagés et plus prédictifs. De cette manière, l'action départementale rejoint la créativité de ceux qui font vivre chaque jour la Seine-Saint-Denis.

Initiative 13 : Innover dans la gouvernance

Une politique d'insertion réussie repose sur la complémentarité entre des dispositifs de droit commun, des actions volontaristes et des outils spécifiques. Le Département assume son rôle de chef de file en matière d'insertion en finançant des actions à travers ses appels à projets annuels et ses marchés.

Cette politique suppose une construction et une coordination partenariales. Dans cette perspective, le Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi, qui formalise les engagements de chacun, est conçu et piloté avec l'ensemble des partenaires : l'Etat, la Région, les EPT, Pôle Emploi, la CAF, les PLIE, des OPCA ou encore Inser'Eco 93. Il s'ouvre également aux partenaires économiques : clubs et réseaux d'entreprises, chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

→ Le service public de l'emploi.

Partenaire incontournable sur le territoire, le service public de l'emploi est un acteur avec lequel le Département porte des objectifs et des axes de travail partagés.

En matière d'insertion par l'activité économique, le Département et la Direccte coordonnent leurs interventions dans le cadre de la conférence des financeurs et co-pilotent la coordination départementale des clauses sociales.

En matière de suivi des parcours, le partenariat avec Pôle emploi se renforce. Qu'il s'agisse de partager et d'échanger des flux facilitant la connaissance des publics, que d'appuyer le recrutement dans des entreprises partenaires, la continuité du suivi doit être priorisée.

→ La Région

Le Département a contribué à l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) en soulignant l'importance de la formation pour son territoire. Il participe à la réflexion autour des bassins d'emplois afin de rapprocher les formations, les compétences et les emplois. Cette démarche se poursuit pour améliorer la complémentarité des offres de formation et l'accès des publics à la qualification.

→ Les communes et EPT

Pour répondre aux besoins des territoires et des publics en matière d'emploi et de formation, les communes et EPT sont des partenaires incontournables.

Afin de proposer aux bénéficiaires du RSA une offre d'accompagnement au plus près de leurs besoins, le Département conventionne avec 26 villes du territoire et l'EPT de Plaine-Commune. Ces conventions prévoient les modalités de financement et les objectifs des Projets Insertion Emploi (en cofinancement FSE).

Les conférences territoriales d'insertion et les appels à projets territorialisés sont autant d'outils qui attestent de l'engagement départemental à adapter son offre d'insertion sur les territoires. L'objectif pour 2020 est d'aller plus loin pour parvenir à des appels à projets territoriaux concertés et co-construits avec les EPT et les partenaires locaux (PLIE et Projets Insertion Emploi) sur les quatre EPT.

→ La CAF

Acteur majeur dans la gestion, l'animation et la mise en œuvre du dispositif RSA, la CAF est également un partenaire avec lequel le Département partage une ambition de modernisation des outils et de meilleur accès aux droits. Le déploiement de la téléprocédure, qui fait du RSA la principale prestation sociale dématérialisée, permet de lutter contre le non recours mais également de porter l'autonomie numérique comme un axe stratégique d'intervention commune.

→ Les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Un accord stratégique conclu entre le Département et les PLIE définit la complémentarité des actions en faveur de l'inclusion et de l'emploi, émargeant au Fonds social européen. L'accord valorise les initiatives dans l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi et précise les périmètres d'intervention des PLIE et des Projets Insertion Emploi. Des bilans partagés en présence de la Direccte permettent d'articuler les actions et projets portés par le Département et les PLIE.

Des instances pour une meilleure coordination

Le Département anime avec ses partenaires des instances de coordination des politiques d'insertion sur le territoire :

- Conférences territoriales d'insertion : Les CTI réunissent une fois par an, sur le territoire de chacun des EPT, les partenaires institutionnels du Département et les acteurs de l'insertion et de l'emploi pour mieux coordonner les interventions.
- Coordination départementale des clauses sociales: Le Département et la Direccte s'engagent, aux côtés des acteurs de l'emploi et des entreprises, en faveur de l'introduction massive des clauses dans les marchés publics en Seine-Saint-Denis.
- Comité technique RSA : Le Département pilote l'instance technique d'animation de la convention d'orientation qui régit le dispositif d'instruction, d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA sur le département. Cette instance réunit la CAF, Pôle Emploi, l'UDCCAS et la CPAM .
- GICA : Le Département anime le groupe inter-directions de suivi des Chartes et des Actions réunissant les EPT, Pôle Emploi, CAP emploi, les missions locales, des partenaires de l'emploi et de l'insertion et les directions du Département pour co-construire des actions de formation et suivre les engagements pris dans le cadre des Chartes par les entreprises.
- Club mixité : Le club fédère les professionnels de l'accompagnement et de l'emploi sur les questions de la mixité et de l'égalité professionnelle. Depuis 2018, il est ouvert aux conseillers de l'est parisien pour créer des passerelles entre les actions et les territoires.

Enfin, le Département collabore activement avec le Conseil départemental du Numérique, un do tank réunissant acteurs privés, publics et associatifs en faveur de l'innovation et de l'expérimentation notamment dans le domaine de la formation et de l'emploi

Initiative 14 : Innover, développer et expérimenter

L'expérimentation est, depuis son origine, au cœur de la conception du RSA. Elle constitue aujourd'hui un levier pour renouveler les politiques publiques et mieux les adapter aux besoins des usagers. Déjà engagé dans cette voie, le Département s'appuie sur la perspective d'un nouveau droit à l'expérimentation locale ouverte par le Président de la République, pour placer l'expérimentation au cœur de son action sociale.

Il participe ainsi aux réflexions en cours relatives à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. A cet effet, le Département participe à une étude sur le revenu de base pour définir un modèle crédible scientifiquement, audacieux socialement et soutenable financièrement. Si l'étude qu'il engage avec d'autres collectivités partenaires s'avère conclusive, il proposera un protocole d'expérimentation à mettre en œuvre sur le territoire.

Le Département souhaite également expérimenter des actions concrètes et précises, dont la mesure de l'impact sur les bénéficiaires est le préalable à une éventuelle généralisation. A cet égard, le Département veut :

→ Expérimenter le dispositif « Premières heures » qui assure un soutien financier à des structures proposant des activités rémunérées à des personnes en situation de grande exclusion sociale, le plus souvent privée de logement.

→ Innover dans la valorisation des compétences. Le Département s'appuie sur des expérimentations partagées dans le cadre de projets européens, dont le projet « Reconnaître les compétences transversales en lien avec l'employabilité et les certifications » ou « Projet Rectec ». L'objectif est de faire évoluer les référentiels de formation et d'accompagnement, en lien avec des certifications professionnelles. Ce partenariat prendra la forme de deux expérimentations :

- Avec les projets de ville : expérimenter un référentiel de diagnostic pour repérer les compétences transversales des personnes accompagnées ;
- Avec les partenaires emploi à l'occasion d'une passerelle ou d'une POEC : formaliser un référentiel de compétences attendues par les entreprises dans différents secteurs pour faire évoluer l'offre de formation.

→ Etre partie prenante du Service Public Régional d'Orientation en participant à l'expérimentation menée sur le territoire d'Est-Ensemble avec la Cité des Métiers. Elle doit aboutir à une offre de service généralisée et harmonisée pour le premier accueil en matière d'orientation professionnelle.

→ Expérimenter un dispositif d'aide individuelle à la formation à destination des salariés en insertion. Ce dispositif permet d'individualiser les parcours et de proposer des formations adaptées aux besoins et projets des salariés en insertion. Il bénéficiera à une trentaine de personnes chaque année.

→ Tester un outil de visualisation et de suivi des parcours des bénéficiaires du RSA. Le Département a noué un partenariat avec Cap Digital dans le cadre de l'appel à projets « Challenges numériques » lancé par le Programme d'Investissement d'Avenir. Un RSA data challenge se déroule en 2018 dans l'objectif de proposer des outils d'aide à la décision pour mieux comprendre les parcours des bénéficiaires du RSA. Il vise également apprécier

l'impact de la politique d'insertion du Département en prenant en compte des données contextuelles comme la situation du marché de l'emploi ou les indicateurs socio-économiques, disponibles en open data.

Initiative 15 : Innover dans l'évaluation

L'évaluation des dispositifs est la condition d'une réponse adaptée, renouvelée et améliorée aux besoins des bénéficiaires.

Le Département s'engage à consolider ses indicateurs de suivi et à évaluer précisément chaque action financée pour mesurer ses effets sur le court et long terme.

Il souhaite également moderniser ses outils et rénover ses indicateurs pour qu'ils soient plus pertinents, fiables et partagés par tous.

A cet effet, le Département propose une démarche résolument participative

- En associant les organismes de formation et les partenaires financés dans le cadre des appels à projets au choix de ces indicateurs. Classiques, quantitatifs, qualitatifs, ceux-ci ont vocation à être travaillés avec les partenaires pour être au plus près des réalités tout en devenant de réels indicateurs d'aide à la décision. L'outil Sphinx sera privilégié dans cette démarche. Il permet en effet la réception de bilans harmonisés mais différenciés en fonction des actions.
- En associant également le public ayant pris part aux actions, sur la base de questionnaires et d'échanges réalisés en fin d'action.

Pour moderniser ses outils d'évaluation, le Département mobilisera le Fonds d'appui aux politiques d'insertion qui atteste des engagements communs du Département, de l'Etat et de ses représentants pour porter des actions innovantes.

Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI):

Le FAPI a été créé par la loi de finances initiale pour 2017 afin d'apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion. En Seine-Saint-Denis, il a permis de :

- engager des opérations de mobilisation de personnes inscrites depuis plus de 5 ans au RSA ;
- moderniser les outils de communication (application, plateforme)
- proposer des formations et actions innovantes vers l'emploi

Délibération n° du 5 avril 2018

NOUVEAU PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI 2018-2020

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le rapport de son président,

Les première et troisième commissions consultées,

après en avoir délibéré

- ADOPTE le Plan départemental pour l'insertion et l'emploi 2018-2020 ci-annexé.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Olivier Veber

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

